

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 70-1167/SG/FP constatant la reprise de service par un brigadier de police.

n° 70-1167/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
2 octobre 1970

Numéro JO  
n° 20 du 26/10/1970

Date du numéro  
26 octobre 1970

### TEXTE INTÉGRAL

M. Armand Reb, brigadier de police, 3° échelon, est, pour compter du 18 septembre 1970, date de son retour au Territoire, mis à la disposition du Ministre des Affaires intérieures pour servir au Commissariat central de Diibouti.